

exp mail 6 26/10/22

2021-049

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

NOMBRE DE MEMBRES

afférents	qui ont pris
au Conseil En exercice	part à la
Municipal	Délibération

Séance du 15 décembre 2021

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille vingt et un-----

et le 15 décembre

Date de  
convocation

08/12/2021

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage

08/12/2021

Présents : M. BEZERRA Gérard, DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, M. LANSMANT Sébastien, Mme CUZACQ Geneviève, M. LARRODE Eric, Mme PLOQUIN Cécile, Mme BOUZIGON Muriel, M. CHARLES Eric, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, M. CABANNES Pierre.

Excusés : M. LABEYRIE Nicolas, M. CASTAY Jean-Marc, Mme CARRERE Amandine.

Secrétaire de séance : M. LANSMANT Sébastien .

**Objet de la Délibération**

**Communauté de Communes de la Ténarèze – Rapport d'activités et compte administratif 2020**

Monsieur le Maire rappelle que L'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus... ».

Monsieur le Maire expose qu'en conséquence il communique le rapport d'activités accompagné du compte administratif relatifs à l'exercice 2020, dont le Conseil communautaire a pris acte le 7

2021-049

octobre 2021 qui lui a été transmis par le Président de la Communauté de communes. Ces derniers sont ci-annexés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité.

**PREND ACTE** de la Communication de ce rapport annuel d'activités et du compte administratif 2020.

Fait à MONTREAL le 15 décembre 2021

Le Maire,

Gérard BEZERRA



**Reçu à la Sous-Préfecture  
de Condom**

le **23 DEC. 2021**



REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**NOMBRE DE MEMBRES

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	part à la Délibération

Séance du 15 décembre 2021

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille vingt et un-----

et le 15 décembre

Date de  
convocation

08/12/2021

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage

08/12/2021

Présents : M. BEZERRA Gérard, DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, M. LANSMANT Sébastien, Mme CUZACQ Geneviève, M. LARRODE Eric, Mme PLOQUIN Cécile, Mme BOUZIGON Muriel, M. CHARLES Eric, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, M. CABANNES Pierre.

Excusés : M. LABEYRIE Nicolas, M. CASTAY Jean-Marc, Mme CARRERE Amandine.

Secrétaire de séance : M. LANSMANT Sébastien .

**Objet de la Délibération****Communauté de Communes de la Ténarèze – Rapport d'activités et compte administratif 2020**

Monsieur le Maire rappelle que L'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus... ».

Monsieur le Maire expose qu'en conséquence il communique le rapport d'activités accompagné du compte administratif relatifs à l'exercice 2020, dont le Conseil communautaire a pris acte le 7

2021-049

octobre 2021 qui lui a été transmis par le Président de la Communauté de communes. Ces derniers sont ci-annexés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité.

**PREND ACTE** de la Communication de ce rapport annuel d'activités et du compte administratif 2020.

Fait à MONTREAL le 15 décembre 2021

Le Maire,



Gérard BEZERRA

